



DECISION N°2021/P/DE/ 262/PAP

**Portant délégation de signature aux surveillants de port durant l'absence  
du commandant de port du Port autonome de Papeete**

--= \*\*\* =--

**LE COMMANDANT DE PORT DU PORT AUTONOME DE PAPEETE**

- Vu la délibération n° 62-2/AT du 5 janvier 1962 portant création et organisation d'un établissement public dénommé « Port autonome de Papeete », modifiée par la délibération n° 2001-5/APF du 11 janvier 2001 portant dispositions relatives au Code des ports maritimes de la Polynésie française ;
- Vu le code des ports maritimes de la Polynésie française, notamment son article D. 211-3 ;
- Vu l'arrêté n° 1473/CM du 26 décembre 1997 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Port autonome de Papeete" ;
- Vu l'arrêté n° 2336/CM du 16 novembre 2018 portant nomination de M. Jean-Paul LE CAILL en qualité de Directeur général de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Port autonome de Papeete" ;
- Vu l'arrêté n° 2926/PR du 15 décembre 2009 portant nomination de M. Alphonse KAUTAI en qualité d'officier de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2009/P/132 du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant nomination et promotion de Mlle WINKELSTROETER Katia Vaea en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2009/P/133 du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant nomination et promotion de M. PERETTI Joel Manu en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2009/P/134 du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant nomination et promotion de M. HAUATA MAONO Ernest en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2009/P/135 du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant nomination et promotion de M. LY Billy en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2009/P/136 du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant nomination et promotion de M. MATAHUIRA Richard en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2009/P/137 du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant nomination et promotion de M. DROLLET Patrick en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2014/P/99 du 21 août 2014 portant nomination et promotion de Monsieur Heirani MATI en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2014/P/100 du 21 août 2014 portant nomination et promotion de Monsieur Vehia TERIA en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2014/P/101 du 21 août 2014 portant nomination et promotion de Monsieur Moanatea LE BIHAN en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;
- Vu la décision n° 2014/P/102 du 21 août 2014 portant nomination et promotion de Monsieur Tekihinui TUAHINE en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;

Vu la décision n° 2014/P/103 du 21 août 2014 portant nomination et promotion de Monsieur Tamahere AUMERAN en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;

Vu la décision n° 2014/P/104 du 21 août 2014 portant nomination et promotion de Monsieur Teva TERIIEROOITERAI en qualité de surveillant de port du Port Autonome de Papeete ;

Vu la demande de congés du commandant de port autorisée par le directeur général du Port autonome de Papeete le 23 septembre 2021 ;

Considérant les nécessités de service ;

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Katia Vaea WINKELSTROETER et à Messieurs Tamahere AUMERAN, Patrick DROLLET, Ernest HAUATA-MAONO, Moanatea LE BIHAN, Billy LY, Richard MATAHUIRA, Heirani MATI, Joël PERETTI, Vehia TERIA, Teva TERIIEROOITERAI et Tekihinui TUAHINE, surveillants de port, à l'effet de signer pour le commandant de port du Port autonome de Papeete, absent du 3 décembre 2021 au 16 janvier 2022 inclus, les documents relatifs aux missions dévolues aux officiers de port suivants :

- F19.28 permis de sortie,
- F02.04 avis d'opération nautique,
- F04.01 avis d'opération nautique locale,
- F09.01 avis d'opération nautique – petite plaisance,
- F10.01 avis d'opération nautique – petite pêche,
- F03.01 prévision arrivée navire hydrocarbures,
- F03.02 départ navire hydrocarbures,
- F19.27 ordre de mouvement.

**ARTICLE 2** : Les spécimens de signature des surveillants de port sont déposés en annexe à la présente décision.

**ARTICLE 3** : La présente décision portant délégation de signature des surveillants de port du Port autonome de Papeete sera communiquée et publiée partout où besoin sera, sans l'annexe.

Papeete, le **29 NOV. 2021**

Le commandant de port  
du Port autonome de Papeete,



*Kautai*  
**Alphonse KAUTAI**

DIFFUSION :  
Intéressés-DG-DGA-RH-JUR